



MAIRIE
DE
MURATO

**DELIBERATION
DL-2025-39**

Date de la convocation : **21/05/2025**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**

Nb Conseillers en exercice : **14**

Nb Conseillers présents : **13**

Nb Conseillers représentés : **1**

Quorum : **8**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO**

SEANCE DU 30 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente mai à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANZILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LUCCHETTI Sebastien, M. MAZZONI Pierre-Angé, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS :

REPRESENTES : M. LECCIA Lucien représenté par M. FLORI Claude.

Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Bail à ferme au profit de Monsieur GUSCIANI Éric - Parcelle cadastrée section B n°578

Monsieur le Maire expose au Conseil

Monsieur GUSCIANI Éric demande de lui consentir un bail à ferme sur les parcelles communales suivantes :

Section	N°	Surface	Lieu-dit	Nature
B	578	26 HA 80 A	LAVILLANI	Taillis simples
TOTAL		26 HA 80 A		

Il est proposé de conclure ce bail selon les modalités suivantes :

- **Durée du bail** : 9 années entières et consécutives, qui commenceront à courir le 01/06/2025 pour se terminer le 31/05/2034.
- **Montant du fermage annuel** : 1 500,00 € (MILLE CINQ CENTS EUROS) exigible le 1er juin de chaque année (dernier indice fermage publié).

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 14	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

- **DECIDE** de consentir à Monsieur GUSCIANI Éric un bail à ferme selon les modalités exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

Le Maire
M. Claude FLORI

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI



[Signature]